INFORMATIONS STALAG V.B

DE L'AMICALE "LES CAPTIFS DE LA FORET NOIRE"

VILLINGEN

C.C.P. : Paris 4.841-48

68 RUE DE LA CHAUSSEE D'ANTIN
PARIS 9e — TEL. TRI. 78-44, 78-45

Rédacteur en chef : H. PERRON.

N° 16. — MARS-AVRIL 1948
BIMESTRIEL

Prix du Numéro : 12 Francs

DIMANCHE 2 MAI A 14 h. 30 - SALLE DE LA FRATERNELLE

22, RUE DE L'ENTREPOT — MÉTRO: REPUBLIQUE

FÊTE DE LA LIBERATION DU STALAG V B

SOYEZ TOUS PRESENTS

SOLIDARITÉ

A la suite des inondations qui ont dévasté nos régions de l'Est, le bureau de l'Amicale a adressé à notre délégué à Epinal, Georges Homeyer, la lettre suivante :

Notre Conseil d'Administration ne doute pas que des anciens P.G. de votre région ont été victimes des récentes inondations qui ont ravagé l'Est de la France.

Notre Amicale désirant que la solidarité qui est le but de notre Association ne soit pas un vain mot, a décidé, hier, de mettre à votre disposition, à titre de premiers secours urgents, une somme de 5.000 francs que nous vous chargeons de répartir entre les camarades de notre Stalag les plus atteints par cette catastrophe et dont la situation est la plus digne d'intérêt.

Un virement postal de cette somme vous est adressé par même courrier.

D'autre part ,nous pensons que cette somme ne sera pas suffisante pour venir en aide à tous ceux des nôtres qui ont été victimes des inondations, aussi nous vous prions de bien vouloir nous faire connaître ceux de nos camarades de Stalag que vous n'aurez pu secourir et qui, cependant, auraient besoin d'une aide, vous pourriez nous indiquer ce que vous pensez qu'il serait utile de leur adresser.

Avec nos meilleurs souvenirs, nous vous adressons, etc...

Ainsi, au lendemain du sinistre, notre Amicale a pensé à nos frères dans le malheur. Certes, un secours de cinq mille francs semble dérisoire en pareille circonstance. Mais l'Amicale est pauvre, elle ne vit que par les cotisations de ses membres. *Uniquement.* Ne croyez pas que le Gouvernement nous verse une subvention quelconque. Nous ne sommes pas la Fédération. Notre but, à nous, consiste à aider notre prochain dans le malheur. Au point de vue politique, nous n'avons donc aucune importance.

Aussi ne faut-il compter que sur notre action pour faire entrer l'argent dans notre caisse. Mais avec 150 francs par adhérent, croyez-vous, en toute sincérité, lorsque nous avons payé le journal, les frais de bureau, etc... croyez-vous que nous pouvons réaliser les économies suffisantes pour secourir ceux qui font appel à notre générosité ? Non ! il faut être franc, il faut que chaque camarade soit bien convaincu que sa cotisation assure le bon fonctionnement de l'Amicale au point de vue association, mais que pour réaliser l'œuvre philanthropique à laquelle nous sommes tous attachés, nos 150 francs annuels font piètre figure. Alors ? Il nous faut de l'argent ? Faut-il lancer une souscription ? S'adresser à la générosité de chacun ? Non ! c'est tout simple. Nous organisons, comme chaque année, un GALA ARTISTIQUE. Comme cela, vous apportez votre obole, mais vous ne faites pas l'aumône. Vous en avez, comme on dit vulgairement, pour votre argent. Et cette année vous serez comblés.

Notre commission des fêtes veut que désormais notre fête du 2 mai, fête qui coïncide avec l'anniversaire de la libération du Stalag, soit célébrée avec un éclat incomparable. Aussi, dès cette année, faisons-nous appel au concours d'artistes renommés. Cela entraîne notre trésorerie à une dépense supplémentaire, mais pas un membre de l'Amicale ne voudra laisser passer cette date du 2 mai pour venir célébrer entre camarades l'arrivée des troupes françaises à Villingen. Et pour que tous, vous puissiez assister à cette commémoration, nous avons appliqué un prix des places uniforme, 100 francs à l'orchestre, 75 francs au balcon. Quant au spectacle que nous vous offrons, en voici déjà un aperçu :

Notre sympathique ami Galtier dirigera un orchestre de huit musiciens.

Grâce à l'intervention de notre ami Rupe, qui a pu nous faire obtenir des conditions vraiment exceptionnelles, nous avons engagé une *sélection de monitrices et de professeurs de l'Ecole Irène Popard* dans leurs ensembles rythmiques, danses acrobatiques, danses à claquettes, etc...

Puis, nous aurons la joie d'entendre le meilleur chanteur du Stalag : notre Fazincani fera sa rentrée devant ses camarades.

N'oublions pas ceux qui furent toujours à la peine et qui, sans souci de leur grand talent, vinrent chaque fois bénévolement nous apporter leur précieux concours, nos camarades Balle et André Focheux.

Et Marko et Marki, nouvelles grandes étoiles de la piste actuellement en tournée en Europe centrale, viendront charmer petits et grands.

Le danseur Saint-Marc, étoile de Tabarin, nous présentera un numéro exceptionnel et grâce à notre camarade, nous aurons le plaisir d'entendre une chanteuse viennoise dans un numéro unique au monde.

Puis, notre roi du rire, notre Maurice Godard, dans un nouveau tour de chant... et Fisson, Debrois, Saint-Omer...

Bien entendu, la participation de nos camarades est conditionnée à leur présence à Paris le jour de notre gala.

Enfin, sans vouloir citer leurs noms, car la date du 2 mai est encore trop éloignée, nous pouvons annoncer que trois grandes vedettes de music-hall passeront en cours de spectacle.

Si nous ajoutons que ce gala se déroulera dans la magnifique bonbonnière qu'est la salle de la Fraternelle, nous pouvons assurer nos amis qu'ils trouveront, à un prix vraiment incroyable, une occasion magnifique de passer une matinée exceptionnelle.

Déjà la province bouge. Des places sont retenues pour le 2 mai. Bravo. Mais il faut que chaque adhérent apporte sa quote part au succès de notre gala. Notre camarade Barrière, qui ne peut assister à notre fête, vue la distance, nous envoie 100 francs pour une place qui sera offerte à un camarade déshérité.

Vous tous, amis de province qui ne pouvez venir à Paris, ce 2 mai, retrouver vos compagnons de captivité, soyez présents par votre obole. *Et vous, Parisiens, venez retenir vos places.* Ce sera notre plus grand gala depuis la Libération, votre devoir est d'y participer.

Pour nos amis de l'Est, pour nos amis dans le malheur, nous devons montrer une solidarité agissante. Pas un membre de l'Amicale ne doit se soustraire à son devoir : *Participer.* Et dans votre entourage, parmi vos connaissances, faites de la propagande. Placez des billets. Vous n'aurez pas à regretter votre action. *Le spectacle qui vous sera offert sera de tout premier choix.* Et quoi de plus agréable que de passer un après-midi entre vrais copains en écoutant le bel orchestre des *Moumout's Boys* qui jouera pour notre joie les airs les plus connus de la danse moderne.

Et tous, camarades, en souvenir de nos années de captivité, nous aurons à cœur de démontrer à ceux qui nous observent que la solidarité des barbelés n'est pas une expression courante, mais la preuve tangible de notre force.

H. PERRON.

P.-S. — Nous avons obtenu la Carte de Combattant. Dès que nous serons en possession de tous les renseignements, nous vous les communiquerons. Pour le moment, seul le décret est passé à l'*Officiel*. Nous attendons les formalités. Mais il faut rester vigilants et surtout UNIS ! Et vous prouverez votre union en assistant TOUS à notre gala du DIMANCHE 2 MAI 1948.

« Le Billet du P'tit Chef »

par Jean DEBROIS VB.

NAISSANCE. — Ceux qui se souviennent de la création au Stalag de la pièce « On purge bébé », doivent se rappeler que le rôle de Toto était tenu par un brave garçon à figure poupine, et qu'on avait affublé pour la circonstance de culottes courtes et d'une mignonne petite veste à col marin. Son séjour parmi nous fut bref; un goût trop prononcé pour la liberté l'ayant expedié peu de temps après à Rawa-Ruska. Roger MIGNOT, pour ne pas le nommer, le sympathique barman du « Dupont-Montparnasse », est heureux de faire part à tous les anciens VB de la naissance de sa fille Claudette, suivant du « minimum réglementaire » celle de son fils Claude. Tous nos vœux à la maman nos compliments au papa. Mais s'il suit la règle qu'il s'est tracée dans le choix des prenoms et s'il en survient un troisième, comment l'appellera-t-il ?

Prière de lui envoyer des suggestions et merci pour lui !

ON PEUT SE TROMPER ! — Une mère et ses deux filles faisaient la queue devant un cinéma des Boulevards. La mère disait à ses enfants : « Mes petites, vous allez voir un film dont tout le monde parle en ce moment, surtout depuis qu'il est question de ce fameux procès où un homonyme réclame des millions aux producteurs ». Elles payent, entrent et assistent au spectacle... auquel les filles ne comprennent rien qui puisse se rapprocher des paroles de leur mère ! On jouait comme par hasard... Monsieur VINCENT, d'après la vie glorieuse de Saint-Vincent de Paul.

(*Voir suite page 4*)

Juste retour des choses

Notre camarade et ami, le docteur Pierre Fauran, que les « Géfang », qui sentaient du vague à l'ame, ont bien connu pour son dévouement à les caser, tant à la Waldkaserne qu'au Waldhotel, vient de recevoir l'extraordinaire lettre dont nous donnons in-extenso la copie, en nous gardant bien d'en changer un seul mot :

Madame Berta TOBLER
17 a Heidelberg. Bismarckstrasse
Baden (Allemagne zone américaine)

Monsieur,

Ce n'est pas moi en personne que vous connaissez, mais le nom de mon fils, le docteur Achim Tobler évoquera en vous des souvenirs du temps où vous étiez prisonnier de guerre à Rheinfelden. Je ne sais pas si ces souvenirs sont plutôt désagréables, mais je souhaite vivement qu'aujourd'hui vous soyez heureux de pouvoir vivre et travailler en homme libre dans votre patrie libérée. Cette chance de pouvoir travailler et d'avoir un foyer paisible, des millions d'Allemands ne l'ont pas, notamment les prisonniers de guerre, mais encore beaucoup d'autres qui, en raison du démembrement politique, de la crise économique ou d'intrigues personnelles restent toujours dans un chômage involontaire et privés de tous les revenus et salaires.

Depuis deux ans et demi mon fils est prisonnier lui-même. Jusqu'à présent il se trouvait dans un camp de civils internés; logé dans une baraque il devrait travailler comme ouvrier après avoir perdu sa position et sa fortune. Il a tranquillement fait ce travail parce qu'il le regardait comme une expiation due par nous autres Allemands pour avoir causé la guerre. Mais maintenant mon fils a été mis en prison comme prévenu. On ne lui permet pas de lire et d'écrire; il ne lui est permis qu'une fois par mois de causer pendant dix minutes avec un membre de sa famille.

J'ai appris que le Gouvernement militaire français se prépare à accuser un groupe d'Allemands d'avoir maltraité des prisonniers de guerre français et aucun étranger ne pourra se plaindre de mon fils en personne. Il n'est accusé que parce qu'il était directeur de l'usine. Maltraiter des prisonniers c'est un crime exécrable, détesté à juste titre dans tous les pays du monde. Sous ce rapport, mon fils se sait libre de tout reproche et obligé de se défendre à cœur ouvert. Mon fils a fait ses études en France, il a écrit sa thèse de doctorat sur la France. Il parle avec plaisir la langue française. Il a toujours admiré la culture d'esprit des Français. Il les aime! Lorsqu'il n'était qu'étudiant, il a déjà propagé l'idée d'un rapprochement franco-allemand. Il se réjouissait de trouver tout juste des Français parmi les prisonniers de guerre envoyés à sa fabrique. Il a toujours déclaré que les Français étaient les meilleurs ouvriers. Il causait avec eux comme avec les Allemands, il se souciait de leurs logements, de leur nourriture. Il leur procurait des instruments de musique, il participait à leurs fêtes et les invitait aux concerts arrangés pour les ouvriers allemands. Qu'on lui reproche d'avoir maltraité des Français est donc pour lui particulièrement douloureux. Je suis convaincue que le tribunal verra ce qui en est et l'absoudra.

Mais à la séance du tribunal, il ne suffira pas de ma conviction. Il me faut essayer de recueillir des témoignages incontestables en faveur de mon fils. Voilà pourquoi je vous prie de bien vouloir m'écrire quelques lignes en langue française en constatant que vous n'avez pas été maltraité par le docteur Tobler, que vous n'avez jamais entendu parler de ce que M. Tobler ait maltraité un autre homme, qu'il ait eu connaissance d'un mauvais traitement ou toléré une telle action. Si vous pouvez ajouter quelques paroles pour appuyer sur ce que M. Tobler a fait de bien aux prisonniers, je vous serais reconnaissante de chaque mot, En même temps, je vous prie de bien vouloir m'envoyer des adresses de camarades qui étaient prisonniers avec vous pour que je puisse leur demander, à eux aussi, un témoignage en faveur de mon fils. Je vous adresse cette prière en homme et en chrétien.

Ayez la bonté d'envoyer votre réponse — écrite en langue française — à mon adresse indiquée en tête de cette lettre.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes remerciements empressés. ma parfaite considération et de

Signé: Bertha TOBLER.

Alors, camarades qui avez peiné inhumainement dans ce « kommando » connu loin à la ronde comme l'un des plus durs de notre Stalag, alors, que pensez-vous de cette lettre ?

Que pensez-vous des bons sentiments de ce directeur qui, parlant un français excellent, répondait à notre ami Fauran réclamant sur la nourriture, les conditions de vie et la façon dont étaient traités les prisonniers : « Docteur, nous sommes en Allemagne, et vous êtes au service des vainqueurs, etc... » ?

Alors, vous, de cet enfer de Rheinfelden, dites-nous ce qu'il faut lui répondre !

OBSEQUES DE NOTRE CAMARADE GARNIER

Parmi les restes de nos malheureux camarades décédés en captivité qui ont été rapatriés le 12 novembre, se trouvaient ceux de notre camarade GARNIER André, facteur mixte à la gare d'Ablon, maréchal des logis au 403e D.C.A., tué en septembre 1940, à Donaueschingen (Bade). Le cercueil amené par un camion du ministère des A.C. a été exposé à la mairie pendant vingt-quatre heures et veillé par les associations locales (A.C. Scouts, Croix-Rouge, familiale et quatre agents de la S.N.C.F. en tenue).

Le 13 novembre, la dépouille, suivie d'un cortège où figuraient notamment l'U.N.C., les A.C. Cheminots, les P.G. d'Ablon, la Croix-Rouge, les enfants des écoles a été après un service religieux célébré par l'abbé Lesailly, curé d'Ablon A.C. conduite au cimetière où une allocution de M. Poher, maire d'Ablon, conseiller de la République, termina cette émouvante cérémonie.

R. BEAUVAIS.

UNE SÉLECTION DE MONITRICES ET PROFESSEURS DE "L'ÉCOLE DE DANSES IRÈNE POPARD" PARTICIPERA A NOTRE GALA

Il est prudent de louer ses places

Location ouverte tous les jours, au siège, à partir de 14 h. Prix des places { 100 fr. à l'orchestre / 75 fr. au balcon

Autour du Prélèvement Exceptionnel

Dès que furent connus les textes gouvernementaux ayant pour objet la lutte contre l'inflation et établissant un prélèvement exceptionnel sur certains revenus, sur les exploitations agricoles et sur les bénéfices industriels et commerciaux, l'Union Nationale des Amicales de Camps, sous la signature de son Secrétaire général, Michel Provot-Lemoine, a tenu à atirer l'attention des pouvoirs publics sur la situation créée par les projets financiers à de nombreux anciens P. G.

***

Dans ce but, la lettre suivante a été adressée au Président du Conseil de la République, à MM. Mitterand, ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, Max Lejeune, Vice-Président de l'Assemblée nationale et Président du Groupe des parlementaires anciens prisonniers de guerre, aux présidents des Commissions des Finances des deux assemblées :

31 décembre 1947.

Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention ainsi que celle de Messieurs les Membres de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale sur certains dispositions des projets financiers actuellement discutés.

En effet, la loi votée récemment par l'Assemblée nationale prévoit un prélèvement sur les bénéfices industriels et commerciaux de l'exercice 1946. Un amendement a prévu un dégrèvement pour les sinistrés et les spoliés mais aucune voix ne s'est élevée pour défendre les anciens P.G. Or, ces derniers, n'ayant réalisé aucun bénéfice pendant les hostilités du fait de la fermeture de leurs entreprises, ne peuvent, après seulement deux années de travail, subir un tel prélèvement qui risque de les obliger à cesser leurs activités. Ils ont dû recommencer à travailler en 1946 avec un capital souvent inférieur à celui de 39, donc tout à fait dérisoire maintenant, et ils se sont heurtés à toutes les difficultés d'une réadaptation et cela sans aucune aide.

Nous espérons, Monsieur le Président, que vous voudrez bien, ainsi que MM. les députés membres de votre commission, vous pencher d'une façon particulière sur la situation ainsi faite aux anciens P. G. et ne pas frapper cette catégore de citoyens de la même façon que ceux qui se sont enrichis durant leur absence forcée.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir agir de toute votre autorité pour que justice soit rendue à nos camarades lors de la deuxième lecture de la loi devant l'Assemblée nationale, et que ceux-ci bénéficient des mêmes dérogations que les sinistrés et les spoliés.

Avec nos remerciements anticipés, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre haute considération.

A cette lettre, l'U.N.A.C. a reçu les réponses suivantes :

Du ministère des Anciens Combattants :

Paris, le 21 janvier 1948.

M. le Secrétaire général,

Vous avez bien voulu appeler l'attention sur la situation des anciens prisonniers de guerre, en ce qui concerne le prélèvement exceptionnel de lutte contre l'inflation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la situation digne d'intérêt des anciens prisonniers de guerre n'a pas échappé au ministère des Anciens Combatants et Victimes de la guerre.

Cependant, en raison de l'exigence financière, il n'a pas été possible de prévoir des dérogations en leur faveur.

Je vous signale toutefois que les exploitants agricoles nouvellement installés et dont l'année 1946 est la première année de récolte, seront exonérés du prélèvement à la condition de justifier un emprunt contracté au cours de l'année 1946 auprès d'une caisse de crédit agricole.

Enfin, il est envisagé d'accorder des délais lors du règlement de ce prélèvement.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma haute considération.

P. BELLAN,
Attaché de Cabinet.

De M. Raymond Guyon, président de la Commission des Finances de l'Assemblée nationale :

Paris, le 23 janvier 1948.

M. le Secrétaire général,

Par lettre en date du 31 décembre 1947, vous avez bien voulu appeler mon attention sur la situation toute particulière des Prisonniers de guerre au regard des lois sur le prélèvement et l'emprunt.

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en raison de la diversité des situations il n'a pas paru possible ni au gouvernement ni à l'Assemblée de prendre une mesure générale en faveur des ex-prisonniers.

Si d'une façon générale les anciens P.G. ont droit à la sollicitude du parlement et des pouvoirs publics, tous n'y peuvent prétendre d'une égale façon. Si certains ont été particulièrement atteints, d'autres ont leur patrimoine qui s'est parfois même étendu. Les uns ont été libérés au cours de la guerre, d'autres ont attendu longtemps après la cessation des hostilités.

Il a paru ainsi préférable d'imposer l'ensemble des ex-prisonniers pour avoir ainsi la possibilité d'être, dans le cadre des dispositions générales concernant les impôts directs, beaucoup plus libéral, en faveur des moins fortunés. Au surplus, le prélèvement étant généralement établi sur les résultats de l'exercice 1946, il s'ensuit que la plupart des ex-prisonniers de guerre, qui ont repris leur activité à cette époque, se trouveront dans la situation la moins défavorable au regard du montant du prélèvement.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de ma parfaite considération.

***

Pour si peu encourageantes que soient ces réponses, l'U.N.A.C. n'en continuera pas moins son action en cette matière comme en toute autre touchant les ex-P.G.

Carte du Combattant

Extrait du décret n° 48-180 du 29 janvier 1948 fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant

Le président du Conseil des ministes,

Sur le rapport du ministre des Anciens Combatants et Victimes de la guerre, du ministre des Finances et des Affaires économiques, du ministre des Forces Armées et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 101 de la loi de finances du 19 décembre 1926 portant fixation du budget général de l'exercice 1927 dont le dernier alinéa est ainsi conçu :

« Il est créé une carte de combattant qui sera attribuée dans les conditions fixées par un règlement d'administration publique à toutes les personnes ayant droit de recourir à l'aide de l'Office national du Combattant »;

Le Conseil d'Etat entendu,

Décrète :

Article premier. — Fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant,

Pour les opérations effectuées après le 2 septembre 1939

« 1° Les militaires qui ont appartenu aux unités combattantes énumérées par arrêtés des ministres des Anciens Combattants et Victimes de la guerre, des Forces armées et des Finances, et, dans les cas où il y aura lieu, du ministre de la France d'outre-mer, à la condition qu'ils en aient fait partie pendant des durées déterminées par les mêmes arrêtés;

« 2° Les militaires qui ont participé en fait à des opérations de combat, dans les zones déclarées zones de combat, sous les conditions fixées par arrêté des ministres mentionnés au paragraphe 1° ci-dessus, notamment en ce qui concerne la durée de cette participation;

« 3° Les personnes qui, à la suite de circonstances issues de la lutte contre l'ennemi, ont encouru des risques ou subi des épreuves qui lui sont comparables, tels que la déportation ou la captivité, considérées comme prolongement de cette lutte elle-même;

« 4° Les personnes ayant droit au titre de combattant volontaire de la résistance;

« 5° Les personnes qui ont été atteintes d'une blessure de guerre. »

Art. 2. — Il est ajouté au décret du 1er juillet 1930 un article 3 *bis* ainsi conçu :

« Art. 3 *bis*. — § premier. — Les modalités d'application des dispositions contenues à l'article 2 seront fixées par arrêtés concertés des ministres des anciens combattants et victimes de la guerre, des Finances et des Forces armées, au plus tard dans un délai de trois mois à dater de la publication du présent décret.

« Ces arrêtés seront pris sur les propositiths qui seront faites par les commissions visées au paragraphe 2 du présent article et qui seront elles-mêmes soumises à l'avis du conseil d'administration de l'Office national des anciens combattants et victimes de la guerre ou de sa commission permanente.

« § 2. — Une commission spéciale est créée pour chacune des catégories suivantes :

« Engagés et mobilisés en 1939-1940;

« Prisonniers de guerre;

« Engagés et mobilisés du 18 juin 1940 au 8 mai 1945;

« Membres de la résistance dans la métropole pendant l'occupation;

« Membres de la résistance déportés et internés;

« Membres de la résistance extra-métropolitaine;

« Engagés et mobilisés ayant participé à des opérations après le 8 mai 1945;

« Marins du commerce;

« Alsaciens et Lorrains (prisonniers, déserteurs de l'armée allemande, insoumis et incorporés dans des conditions exclusives de toute intention de coopérer à l'effort de guerre de l'ennemi).

« Le ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre peut créer d'autres commissions s'il le juge utile.

« § 3. — Les commissions visées au paragraphe précédent sont constituées par le ministre des Anciens Combatants et Victimes de la guerre.

« Elles sont présidées par un délégué du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre et comprenant, avec voix consultative, un représentant de l'Office national des Anciens Combattants et Victimes de la guerre et des représentants des ministères intéressés, selon l'objet de la commission.

« Deux représentants de l'Assemblée nationale et un représentant du Conseil de la République peuvent participer aux travaux de chacune d'elles.

« Chaque commission est composée :

« *a*) Pour la moitié : de représentants de la catégorie intéressée et qui peuvent prétendre à un autre titre à la carte du combattant;

« *b*) Pour un quart : de titulaires de la carte du combatant pour la guerre de 1914-1918 et qui peuvent prétendre l'obtenir au titre de la guerre 1939-1945 dans une catégorie autre que celle intéressée;

« *c*) Pour un quart : de représentants d'autres catégories et qui peuvent prétendre à la carte du combattant.

« Les propositions de ces commissions sont faites à la majorité des deux tiers des voix. »

Art. 3. — L'article 5 du décret du 1er juillet 1930 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5. — Les anciens combattants recevront, selon les règles ci-après déterminées, une carte d'identité spéciale dite « Carte du combattant ».

« Toutefois, tiendra lieu provisoirement de carte de combattant un certificat constatant la qualité de combattant, qui sera délivré sur demande des intéressés dans des conditions déterminées par arrêté du ministre des Anciens Combattants et Victimes de la guerre.

« Le certificat provisoire et la carte du combattant ne seront pas délivrés aux personnes non amnistiées qui auront encouru une condamnation pour infraction commise pendant la durée des opérations ou pour faits de collaboration avec l'ennemi, ou qui se trouvent en état d'indignité nationale. »

CARTE DU COMBATTANT POUR LA DERNIERE GUERRE

Par suite d'une interprétation erronée des termes du décret du 29 janvier 1948 fixant les conditions d'attribution de la carte du combattant pour le conflit ayant débuté le 2 septembre 1939, de jeunes combattants s'adressèrent à l'Office national ou à diverses associations en vue d'obtenir un certificat provisoire reconnaissant leur qualité de combattant.

Il est rappelé qu'aucun groupement d'anciens combattants n'est habilité pour délivrer un tel certificat. Aucune association n'est habilitée à constituer de dossier ou à réunir des pièces prouvant la qualité du combattant.

Les commissions instituées par le décret du 29 janvier fixeront, pour chaque catégorie, les conditions requises pour obtenir la qualité de combattant.

Des arrêtés ultérieurs préciseront les modalités de délivrance de la carte du combattant aux ayants droit.

Par conséquent, il est inutile de se présenter dans les offices départementaux, précise le ministère des Anciens Combattants : les intéressés seront informés en temps voulu.

HITLER A-T-IL VAINCU ?

On n'achève pas sans désolation la lecture du bulletin de l'Amicale. Il semble qu'il n'ait trouvé que deux alternatives : celle de conter des fadaises, celle de chercher des querelles.

Noises et querelles les lettres de réponse à X. ou Y. ministre ou citoyens, contre qui s'élèvent des protestations ombrageuses, bien senties, à base de camaraderie aux relents démagogues... « Nous, anciens prisonniers, qui avons souffert cinq ans, derrière les barbelés... unis comme là-bas... » etc.

Fadaises, ces récits, mémoires ou anecdotes qui feraient croire que nous n'avons engrangé, au cours de notre long voyage que des histoires où l'on confond vigueur avec grossièreté, dont tout l'esprit tiendrait dans la formule des résidus de chimie organique et dont la psychologie relève du guignol enfantin, où le méchant toujours très bête est la risée du bon prisonnier toujours astucieux.

Sont-ce là nos richesses ?

Est-ce cet esprit négatif, étroit ou stercoraire ?

Prenons un exemple. Avons-nous jamais vu apparaître dans ces colonnes un seul Allemand qui fut autre que le lourd souabe, ahuri toujours stupide et sans esprit, toujours borné, toujours berné.

Mais nous-mêmes, serions-nous alors de si pauvres déchets que nous ayons été contraints chaque jour, pendant cinq ans, à répondre « présent » à des imbéciles et à *travailler sous leur conduite?* (Nous savons bien comment).

Ouvrirons-nous un plébiscite parmi nous pour savoir s'il n'y a qu'une espèce d'Allemands. Je sais pertinemment, je sais très bien, je sais trop bien, que pour la plupart nous les distribuons en plusieurs catégories. Alors pourquoi laisser croire que nous sommes à ce point butés ou primitifs que nous n'en puissions trouver que d'une sorte : les nazis, et ne les traiter que d'une manière, la répression.

Les aimer ? En est-il question !

Les haïr ? N'est-ce pas trop simple !

Mais détester en eux l'esprit de haine, pour mieux le combattre chez nous.

Dénoncer moins leurs brutalités que leur vénération pour les forces brutales, mais ne pas confier à la seule violence le soin de convaincre.

Distinguer leur valeur de leur orgueil, pour être fiers parfois, nous aussi, mais souvent modestes encore.

Trier dans leur arsenal de mensonges ceux qui se tiennent à l'ombre des vérités.

Démasquer leur esprit de domination sous leur passion de se soumettre et leur art de s'organiser mais pour mettre en œuvre un ordre qui fasse à chacun sa place inévitable (que nous ne disputerons jamais à la géographie et à la démographie coalisées).

Leur reprocher d'avoir soumis le droit et la morale aux nécessités du jour, aux ambitions du maître ou à l'impératif collectif, et de s'être pourtant prétendus justes et bons, mais pour nous dégager, à notre tour de la mode du « bon ton » voire de nos mauvais temps, sachant que des siècles d'histoire et des lois immuables auront éternellement le pas sur nos petits souvenirs et nos jugements faciles.

Fuir leur esprit totalitaire dont c'est une marque que de proscrire en bloc une race ou une nation pour la liquider sans appel, mais ne pas non plus revendiquer pour nous de mission mondiale avec exclusivité.

Mépriser le lâche, l'aveugle naufragé volontaire du « moi », pour le renflouement d'une cause collective indiscutée, mais conserver en soi assez de sens critique pour se garder l'esprit libre de ses nuances ou de ses clartés personnelles.

En un mot, ne pas leur ressembler !

A lire notre « affligeant » bulletin, on craint que certains n'ont importé de cet esprit qu'ils croient détester alors qu'ils haissent simplement ceux qui l'ont illustré contre eux.

Ce serait parfois excusable, car le malheur veut que les victimes finissent par ressembler à leurs persécuteurs. C'est là ce qui assure le triomphe permanent de la haine en ce monde. Mais parmi les victimes de cette haine, sommes-nous bien les plus à plaindre.

Faisons le pourcentage de nos morts, et parmi ceux-ci de nos fusillés. Faisons celui des camps qui nous furent quand même épargnés. Faisons le compte de leurs entraves à la convention de Genève et celui de nos propres accrocs, depuis cette victoire qui se prétendait celle du Droit ?

De leur honte nous nous sommes assez revêtus et pourtant je nous croyais assez grands pour n'avoir pas à ramasser leurs exemples pour fixer notre conduite ni à chercher dans leurs mesquineries les limites de notre noblesse.

C'est pour le faire croire quand même que je me mêle d'intervenir ici dans ces querelles et pour tenter, si possible, d'arracher notre esprit aux règles du guignol que j'évoquais plus haut.

Pour qu'on dise que les anciens prisonniers sont de ceux qui ont vérifié dans leur si long voyage la pensée de Pascal : A mesure qu'on a plus d'esprit, on trouve qu'il y a plus d'hommes originaux.

Pour affirmer qu'il y a des races d'âmes plus distinctes, plus parentes ou plus ennemies que les races selon le corps et, parmi ces âmes, la race des universelles et la race des étriquées. Or, notre appartenance à l'une ou à l'autre nous fait à notre insu cousin « germain » de ceux-ci ou de ceux-là.

Pour prétendre que beaucoup de prisonniers ont apporté et gardé l'ambition de ne plus passer les hommes au tamis des frontières pour les connaître et les juger.

—o—

C'est bien à son aise que le signataire de ces lignes en parle, car, il a filé de cette même plume qu'il tient en main, un brin de chanvre de la corde de Keitel. Le feld-marschall en avait fourni l'écheveau dans un texte qui fut versé lors du procès de Nuremberg, à côté de beaucoup d'autres, au dossier des violations de la Convention dans ses dispositions judiciaires.

Mais le jour même où ce chanvre servit, il demanda et obtint la libération de deux juges du tribunal militaire allemand qui avait fronde les consignes du ci-devant.

Nous savions ce que c'est que d'embrasser sa mère quand on a le cœur droit !

Nous pensons que c'était, là aussi, tenir le fléau de la balance.

Stéphane DELATTRE.

Ancien avocat au Stalag V « A »

Tous Transports

PARIS-BANLIEUE

Rapidité - Sécurité

René GILLANT

22, rue de Belleville
PARIS-20e

CONDITIONS SPECIALES
sur présentation du programme

Réponse à M. Chemillien et à M. Perron

La lettre de M. Chemillien et la réponse de Perron, parues dans le n° 13 du bulletin « Les Captifs de la Forêt Noire », révèlent deux états d'esprit assez répandus, mais heureusement faux.

Certes, la lettre de M. Chemillien témoigne de ses nobles sentiments et semble indiquer que tous les occupants ne sont pas principalement préoccupés de fournir la preuve aux Allemands que leur mentalité ne le cède en rien à celle de leurs soldats. Voilà qui est réconfortant, tant il est vrai que si une certaine émulation doit mettre aux prises les peuples, mieux vaut que ce soit dans le sens du bien que celui du mal.

Ainsi, font-ils la démonstration qu'ils ont compris qu'une civilisation s'abaisse irrémédiablement à vouloir s'assimiler les défauts et les tares d'une autre.

Dans cet ordre d'idées, je suis pleinement d'accord avec les appréciations de M. Chemillien relatives au sort des P.G. allemands. Comme lui, je considère que les anciens Géfangs français se seraient singulièrement grandis en intervenant en leur faveur — en majorité de pauvres couillons comme nous l'avons été — et en dénonçant certains faits et brimades déplorables, venant surtout de gens à la mentalité « nazifiée » qui, durant l'occupation, ont acquis de justes titres à une telle bsogne en travaillant « los et shnell » et accordé les heures supplémentaires demandées pour la victoire du Grand Reich.

N'est-ce pas là votre avis, amis lecteurs ? Et ne pensez-vous pas qu'il y ait d'autres moyens pour convaincre les P. G. allemands de la supériorité de la mentalité française ?

Oui ! Monsieur Chemillien, vous avez raison. C'est tant pis pour nous et pour l'esprit français. Mais Monsieur Chemillien vous avez tort de ne pas faire la part de la justice assez grande.

Des crimes ont été commis, des brutalités exercées, des brimades raffinées, patiemment, sataniquement pratiquées et, ce n'est pas faire œuvre démagogique à demander que les coupables soient jugés conformément aux lois.

Ce n'est pas desservir le pays, renier la paix, préconiser la haine, que d'exiger que justice soit faite.

Monsieur Chemillien, le moins que l'on puise vous rétorquer, est que vous avez vu la situation à travers le prisme déformant d'un optimisme béat, et, ainsi êtes-vous amené à des considérations par trop injustes.

Et c'est le reproche contraire qu'il convient de faire à Perron. C'est de faire montre du plus noir pessimisme. C'est de juger la situation d'une façon tout aussi superficielle, et ainsi d'être conduit à formuler des considérations tout aussi injustifiées ou tout au moins hasardeuses.

Mais là, avant de pousser plus loin la critique de sa thèse, il convient d'ouvrir une parenthèse indispensable.

« Qui se juge bien soi-même... »

Il court des formules dont certains sont tentés d'user et d'abuser, par exemple celles-ci : « Le monde des prisonniers, la grande famille, etc... » *Je suis de ceux qui n'acceptent pas sans de légitimes réticences ces clichés vagues et par trop généraux.*

En vérité, quand on parle des prisonniers, il est nécessaire de préciser de quelle catégorie il s'agit, ou plus précisément ce que l'on entend par le vocable prisonnier, car on ne saurait déjà oublier que, durant la captivité, un cloisonnement s'est opéré, et qu'en conséquence, il existe plusieurs catégories de prisonniers, parmi lesquelles il en est une seule qui ait droit à la parole.

Précisons que « grosso modo » il y a trois catégories bien distinctes et étrangères l'une de l'autre.

Il y a eu d'abord les rampants qui, guidés parle calcul de se voir « couchés » sur les listes de libération anticipée, ont fait force sourires aux Allemands, ont exécuté les pires pirouettes, rendu des services parfois commandés, sauvent offerts, y compris les pires, ont créé ou adhéré aux cercles Pétain et arboré la Francisque, enfin ont tout fait pour se faire juger favorablement par l'ennemi.

De ceux-là, beaucoup ont reçu leur salaire en recouvrant leur liberté avec cette formule accrochée à leurs basques : « libéré pour services rendus », ce qui constitue leur condamnation définitive et suffisante et, si bien d'autres ont vu leur espoir deçu, ils ne s'en trouvent pas pour autant rehabilités, même si la grande roue ayant enfin tourné, ils se sont mis à afficher des airs de résistants.

Il y a ceux qui, un jour, ont renié leurs frères en signant leur contrat de « travailleur libre ». La plupart se sont efforcés à trouver des excuses plus ou moins ingénieuses, dont les plus courantes étaient la nécessité de soutenir leur famille, ou d'améliorer la gamelle, ou le désir d'une liberté plus grande. Sans doute quelques-uns étaient-ils sincères sans que, pour cela, la nature de leur geste s'en trouve atténuée, car beaucoup d'autres qui n'ont pas transigé connaissaient les mêmes tourments. Mais, par contre, combien étaient sans excuse réelle.

Est-ce que le vrai motif déterminant n'étant pas plutôt le souci de ménager l'avenir à une époque encore incertaine, en se créant une sorte d'alibi destiné, le moment venu, à témoigner de leurs bons sentiments envers la « Neue Europa ».

Ceux-là aussi se sont exclu du monde prisonnier, malgré l'attitude de certains aux instincts politiciens, qui au retour ,leur ont ouvert les bras sous le falacieux prétexte « de faire nombre » !

Et, enfin, il y a les vrais prisonniers. Ceux qui ont tenu le coup envers et contre tout et tous. Ceux-là, seuls, ont le droit de parler et de constituer la Grande Famille, parce qu'ils ont toujours gardé le souci de leur dignité, leur foi dans un avenir libre, leur amour de la vraie liberté et du progrès.

Et maintenant, discutons et jugeons, cette mise au point nécessaire faite,discutons maintenant entre vrais prisonniers, car mon vieux Perron, quoique n'ayant pas le plaisr de te connaître, je connais de réputation quelques-uns des copains qui s'occupent de l'Amicale et j'ai pu en voir plusieurs à l'œuvre. Cela me suffit, ta présence parmi eux me rassure, car ce n'est pas eux qui couvriraient un simulateur.

Donc, discutons sans passion, la tête froide, l'esprit lucide.

Voyons, Perron, comment peux-tu énoncer froidement une telle énormité : 99 p. 100 *des Allemands étaient nazis, ont soutenu le grand Jules » et, par conséquent sont responsables des crimes commis et de la guerre ! Si ce ne sont pas tes propres termes, c'est bien là l'esprit qui s'en dégage. Je m'élève contre une pareille affirmation et prétend démontrer le contraire.*

En effet, je n'ai pas simplement aperçu le peuple allemand à travers les barbelés de Villingen, j'ai pu juger les Allemands autrement que d'après les soudards du burlingue du camp ou des ours savamment dressés qui encadraient les prisonniers. Car en toute cordialité, la vie du prisonnier du V « B » ne se limitait pas au quartier français du camp de Villingen ou du Valdhotel, comme la lecture du bulletin en donne la fausse impression.

L'ensemble des prisonniers était au milieu du vrai peuple allemand, dans les villes comme dans les plus petits villages et ils vivaient à peu de chose près, dans les mêmes conditions que lui.

Ainsi, avons-nous pu constater que cette « unanimité » du peuple allemand était plus apparente que réelle. Unanimité apparente obtenue à l'aide du plus formidable appareil politico-policier que l'histoire ait connu.

Quand a-t-on demandé son avis au peuple allemand ? Quand l'a-t-on consulté sur l'opportunité de telle ou telle autre politique ? Ses maîtres se sont-ils préoccupés une seule fois de ses pensées ? Tu vas me répondre, les Allemands ont voté pour Hitler. C'est un argument sans valeur car l'histoire contemporaine nous offre bien des exemples de divorces entre mandants et mandatés. Notre propre histoire, et, même la plus récente, fourmille d'exemples où les panneaux électoraux sont une chose et la politique gouvernementale des élus une autre, bien distincte, parfois différente souvent contradictoire. Ne sais-tu pas que les politiciens de tous acabits et de tous les pays possèdent à un haut degré le don de faire prendre des vessies pour des lanternes à leurs bons électeurs.

Cet argument électoral me fut servi un jour dans un petit village : Michefeld du « gau » du V « A » auquel j'appartenais avant d'essayer de fausser compagnie au Troisième Reich. Non par un paysan, mais par le pasteur du village devant qui je soutenais âprement l'irresponsabilité du peuple français dans la guerre.

Je lui répondis par les arguments suivants que je considère également juste pour le peuple allemand.

DE LA « RESPONSABILITE DES PEUPLES

La responsabilité des peuples dans la guerre est une invention des vainqueurs pour pouvoir se dédommager à leurs frais aux dépens des vaincus.

En vérité, on mène les peuples comme on veut, où l'on veut, sans que jamais ils en aient conscience, et pour cela on dispose d'une multitude de moyens aussi variés que puissants : la presse, la radio, la littérature, les discours, le cinéma, les manifestations, pour les pays dits démocratiques, et, en plus, pour les pays de dictature : la trique, la prison et la mort, instruments de la terreur politico-policière. On terrorise les peuples, on les dope, on les saoule. Comment ose-t-on, dans ces conditions, parler de la responsabilité d'un peuple dans la guerre.

Nous avons vu les Allemands lever la main et crier leur « Heil Hitler » et les gens superficiels en ont déduit qu'ils étaient tous nazis ! En réalité, nous constations le résultat d'un dressage de sept ans. En 1940, il ne devait pas faire bon de ne pas lever la main dans le Troisième Reich.

Enfin, vas-tu me dire, il y a quand même les responsables dans une guerre. Assurément mais puisque ce ne sont pas les peuples, les vrais responsables ne peuvent être que ceux qui les trompent, les égarent, les aveuglent, les hypnotisent et je ne vois nul inconvénient à ce que ces derniers en supportent les conséquences. Je te dirais même confidentiellement à l'oreille, que le moyen employé à l'issue de la dernière guerre me sourit agréablement. Ce moyen devrait devenir obligatoire. A la fin de la guerre, les vainqueurs devraient pendre obligatoirement les gouvernants vaincus. Je sais bien que les vaincus sont seuls déclarés responsables et ainsi, cette mesure ne constituerait qu'une demi-justice, mais il n'en reste pas moins qu'elle garde sa pleine valeur. En effet, une aventure guerrière se révèle truffée de redoutables inconnus. Son issue apparaît anxieusement incertaine, aussi, la perspective fatale de son aérienne conclusion ferait réfléchir suffisamment et même calmerait les ardeurs guerrières des plus farouches bellicistes.

Tu vas sans doute penser à un autre argument dont on a inconséquemment usé dans ce pays. Le voici : si le peuple allemand n'était pas d'accord avec Hitler, pourquoi ne s'est-il pas révolté ?

LE CARCAN D'UN PEUPLE

Hum ! je voudrais bien que l'on me cite un exemple dans l'histoire où des peuples se seraient débarrasses eux-mêmes de leurs dictateurs solidement établis, savamment fortifiés au pouvoir.

Les non conformistes, les réfractaires, les râleurs devaient être lestement expédiés dans l'au delà, dans le Grand Reich. N'oublions pas que les camps de concentrations ont été bien peuplés pendant les années d'avant guerre et que les fours crématoires n'ont pas chômés.

Il est donc difficile, pour ne pas dire impossible, à un peuple de se révolter. D'ailleurs l'histoire actuelle nous en fournit quelques illustrations. Prenons deux exemples suggestifs et impartiaux : le peuple espagnol se révolte-t-il contre Franco ? Et le peuple russe contre Staline ? Veux-tu impartialement un autre exemple, mais plus cruel ? Le peuple français s'est-il révolté contre la double dictature de l'occupant et de Vichy ?

Alors pourquoi reprocher aux autres ce que l'on n'a pas fait soi-même. Oui ! je sais, la Résistance.

Mais si les fours crématoires avaient fonctionné préalablement pendant sept ans, y aurait-il eu une résistance ? Et n'oublions pas surtout le fait suggestif que cette fraction si active de la population française qui a sauvé l'honneur national, a été considérablement renforcée au moment opportun, par l'arrivée tapageuse des ouvriers de la onzième heure volant au secours de la victoire et ce sont eux qui ont fait le plus de bruit et ils continuent en s'offrant sur les estrades publiques, à l'admiration béate des foules innocentes.

Mon vieux Perron, j'aurais encore bien des choses à dire, de l'agréable et de l'amer, mais il me faut conclure, car je ne puis quand même pas resquiller la totalité du canard — à titre de pardon, je prends l'engagement de ne plus écrire.

J'ai passé mon temps de prisonnier au milieu du peuple allemand. J'ai « fait » de nombreux kommandos dont ceux de Walsee *et d'*Isny. *Je n'ai jamais fraternisé, estimant celle-ci impossible entre prisonnier et geoliers, mais j'ai gardé l'esprit clair et jugé en conséquence.*

Si tu es comme moi, tu as pu constater que les rapports généraux entre prisonniers et bauers ou ouvriers allemands ne peuvent pas être aujourd'hui dramatisés. Comme moi, tu as constaté qu'une fraction plus hardie de la population s'est montrée favorable. Une autre, plus audacieuse encore, a joué gros en nous faisant parvenir de menus objets. Alors ?

OHE ! LES GEFANGS !

Alors, mon vieux, écoute, il y a une surenchère démagogique qui règne chez les Géfangs. C'est à celui qui criera le plus fort « haro sur le baudet » !

Ce n'est pas tellement grave, c'est l'esprit de la foule, celui du troupeau. Mais pris individuellement, les Géfangs se montrent plus sensés, plus justes, plus humains.

C'est cela, soyons plus humains et plus compréhensifs, moins moutonniers, et ainsi, nous n'apporterons pas notre tribut à la cause maudite de la haine entre les peuples.

Car tu sais où cela mène. Aujourd'hui, c'est nous qui faisons étalage de notre ressentiment, demain, ce sera eux, après-demain encore nous, puis ensuite eux, etc... N'y a-t-il pas mieux à faire ?

Allons, les Gégangs, il ne faut pas paraître plus méchants que vous l'êtes. Apportons tous nos efforts à l'œuvre de la réconciliation des peuples, au lieu de radotages faussement haineux, qui menacent de lasser les oreilles les plus complaisantes.

A toi aussi, mon vieux Perron, et ce faisant, tu éviteras ainsi cette contradiction lamentable d'exciter sur une page l'esprit de ressentiment, et sur l'autre, de préconiser l'entente entre les peuples !

Cela dit, en toute cordialité, vieux frère.

J. RIBEYRON.
Mle 13.576.

SOMBRE HISTOIRE

La fantaisie de mes camarades venait de me porter au poste d'homme de confiance du Waldhotel et je descendais au camp présenter mes hommages au suzerain maître Respaud. J'étais accompagné du petit Toinon, notre sympathique cantinier, de l'adjudant-chef Riessler, chef du personnel de l'hôpital, et d'un grand diable de Polonais à l'air énigmatique dont le nom m'échappe. Nous étions évidemment flanqués d'un ange gardien tout de vert habillé et portant au côté un bel étui à revolver, symbole de son autorité et de sa puissance. A vrai dire, rien ne décelait en nontre mentor qu'il appartînt à la race des conquérants blonds et élancés, c'était plutôt une sorte de gnôme, atteint d'un léger strabisme convergent et l'occiput garni de quelques rares poils recouverts d'un calot que les deux pavillons qui lui servaient d'oreilles retenaient tant bien que mal à un niveau raisonnable. Le reste du déguisement ne contribuait pas peu à rendre notre bonhomme aussi éloigné d'un conquistadore qu'un adjudant d'un phénix. Cependant, il cheminait à nos côtés d'un petit air rassuré, pensant que rien de fâcheux ne pouvait survenir, ses protégés paraissaant des gens fort raisonnables et peu enclins aux escapades. Il faut reconnaître d'ailleurs qu'à l'aller tout se passa très bien et nous entrâmes tous cinq au camp sous l'œil inquisiteur du grand Jules.

C'est au retour que le drame éclata. A l'heure convenue, tout le monde se retrouva à l'entrée du camp. Votre serviteur nanti de l'investiture de son supérieur hiérarchique Toinon avec sa charrette remplie des objets les plus hétéroclites destinés à la cantine du Wald'ho, le compatriote de Pilsudski portant un gros sac en papier rempli de superbes pommes trouvées on ne sait où, l'adjudant Riessler ne portant rien et semblant souffrir de quelque vague malaise dont il me confia le secret en catimini ,et enfin le pseudo-aryen responsable de nos précieuses personnes.

Le convoi s'ébranla lentement en direction de l'hôpital. Le soir tombait et avec lui une petite pluie fine, froide, pénétrante, une de ces pluies d'automne qui rendent si tristes les plus beaux paysages et apportent avec elles une nostalgie indéfinissable.

Machinski marchait en tête, dégustant ses pommes et indifférent aux intempéries. Dédé poussait sa charrette aidé par moments par Riessler et je tenais conversation avec l'ange gardien, le tenant au courant des événements et incidemment de l'indisposition de mon camarade Riessler. Celle-ci semblait d'ailleurs s'aggraver assez sérieusement, et finalement on dût se rendre à l'évidence : Riessler ne pourrait atteindre l'hôpital avant d'avoir auparavant satisfait à un besoin naturel dont l'urgence se manifestait chez lui par des spasmes abdominaux perceptibles extérieurement par les grimaces et les mimiques expressives du patient.

L'ange gardien était bon bougre et compatit à la douleur de notre camarade. Nous venions d'atteindre l'orée de la forêt propice à certaines restitutions. La pudeur, meme germanique, voulant que certains épanchements échappent au vu d'autrui, Riessler, muni du morceau de papier nécessaire à la conclusion de son acte, disparut derrière un buisson. Et nous attendîmes. Il pleuvait toujours; le cornet de pommes diminuait lentement; la charrette était au repos sur le bord de la route, la nuit était proche. Les minutes s'écoulaient. Nous attendions. D'autres minutes passèrent. Pour tromper l'ennui je racontais à l'enfant de Titisée, car il était de Titisée, toutes sortes de choses susceptibles d'atteindre et d'intéresser son âme simple desservie par un cerveau germanique moyen. Mais les plus belles histoires ont une fin et même certains actes naturels et solitaires ont une durée relativement limitée. Or, l'ange gardien s'avisa tout à coup que cette durée relative était largement dépassée et pris d'une vague inquiétude, il lança un timide appel en direction du buisson. Aucune réponse ne lui parvenant du buisson sacré, il gonfla sa voix, sans plus de succès d'ailleurs.

Et comprenant tout à coup toute l'étendue de son malheur, il se mit à rugir d'une voix rauque et dépourvue de toute harmonie des « Riessler, Riessler » ! éperdus que lui renvoyait l'écho goguenard de la forêt.

C'est alors que la situation devint cornélienne. Faut-il planter là les trois prisonniers encore sous sa garde et poursuivre le fugitif ? Faut-il au contraire laisser s'échapper Riessler et rester près de nous ? Il nous sembla qu'il venait d'adopter une solution intermédiaire et nous eûmes le spectacle ahurissant de notre gnôme bondissant dans les fourrés en lançant des appels perçants, puis revenant brusquement vers nous pour rebondir aussitôt dans les taillis. Tout à coup il pense au revolver pendu à son côté et le drame redouble d'intensité. L'étui ne veut pas s'ouvrir. Finalement, le revolver est extrait, le gnôme vise en l'air, appuie sur la détente... et rien ne part ! Ramassant un bout de bois il fourrage dans son arme tout en nous surveillant d'un œil et lançant des cris perçants destinés à ramener le fugitif dans le chemin de la vertu et du retour. A ce moment un couple tendrement enlacé passe sur la route. Fritz se précipite, les charge de demander du renfort à l'hôpital et exténué par sa course de relais, revient vers nous poussant des lamentations auprès des quelles celles de Jérémie peuvent passer pour des chants d'allegresse. Nous essayons bien de le raisonner. Le grand diable lui offre même une pomme, il la refuse, n'accepte pas non plus la cigarette que je lui tends et poursuit ses gémissements. La nuit est complètement tombée, notre protecteur n'est plus qu'une loque ruisselante et geignante. Le calot s'est enfoncé de deux degrés, et sous les chocs conjugués de l'angoisse et de la pluie, le cerveau germanique se désagrège et s'exhale lentement par ses orifices naseaux en longues traînées que vient par instants essuyer une manche verdâtre, primitivement destinée à un autre usage. C'est l'abomination de la désolation ! Et les jeunes émissaires ne réapparaissent point ! Il a beau scruter l'horizon comme Napoléon cherchant Grouchy, ou Sœur Anne guettant ses frères, rien ne vient troubler le silence de la nuit bercée par la chanson de la pluie.

Alors, de guerre lasse, le détachement amputé reprend lentement sa marche vers le Wald'ho. Mais voici qu'au détour de la route réapparaissent Roméo et Juliette. L'aryen dévalué se précpite : « Alors, avez-vous fait la commission au poste de garde ? » « Oui. » « Et qu'ont-ils dit ? » « Qu'ils s'en f... ! ».

C'est l'effondrement total ! Et dans son désarroi, Fritz prend la pomme et la cigarette refusées tout à l'heure et, désabusé complètement, sans plus se soucier de nous que des théories de Gœbbels, il reprend lentement son chemin comme Charlot à la fin de ses films.

A quelque temps de là, nous avons appris l'heureuse arrivée en France de notre ami Riessler, cependant que notre ange gardien méditait sur la paille humide des cachots, de l'inconvénient qu'il peut y avoir pour un Wachtman de laisser un prisonnier s'épancher dans les forêts germaniques, même et surtout si, plus heureux que le prisonnier de la Tour, il possède le papier adéquat à l'opération, car celui-ci peut facilement camoufler les vivres nécessaires à un petit voyage vers la frontière.

Paris, le 25 janvier 1948.

M. NADLER.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

du 1er Février 1948

Le 1er février 1948 s'est tenu à Paris, au siège de l'Amicale d'une Assemblée Générale extraordinaire.

La séance est ouverte à 10 h. 30 sous la présidence de Langevin, Vice-Président de l'Amicale, en l'absence de Franz excusé et souhaite la bienvenue à tous. Il explique que le quorum n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée générale du 14 décembre 1947, il a dû convoquer les adhérents une seconde fois. Il est précisé qu'en application de l'article 7 des Statuts, le quorum ne sera pas nécessaire pour la validation des délibérations de cette Assemblée générale.

Le Président donne alors la parole à Perron, en l'absence du Secrétaire général, excusé, pour la lecture du procès-verbal de l'Assemblée générale du 14 décembre 1947.

Ce procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observation.

Langevin demande à Nadler et Antonelli, membres du Comité directeur de la Caisse d'Entr'aide, s'ils acceptent le vœu proposé par Franz lors de la dernière Assemblée générale. Ce vœu est accepté.

Une discussion s'engage sur l'urgence de la question.

Il est alors décidé, sur la proposition d'Antonelli, de se mettre en rapport avec Houdon pour qu'il réunisse au plus tôt les membres de la Caisse d'Entr'aide pour obtenir l'acceptation.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres de la comtes.

Sont élus par vote à main levée : Apied, Lemye, Debrois, Bonnefoy, Bernet.

Langevin précise alors qu'en application de l'article 4 des Statuts, l'Assemblée générale doit fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 1948.

Par vote à main levée, il est décidé de conserver la même cotisation minima que l'année précédente, soit :

150 francs pour les membres titulaires et associés actifs.
1.000 francs pour les membres bienfaiteurs.
5.000 francs pour les membres honoraires.
5.000 francs pour les membres titulaires à vie.

A la demande de quelques membres, les candidats aux élections pour le renouvellement des trois membres sortants et un membre démissionnaire sont présentés à l'Assemblée, en remplacement de Aube Yves, Langevin Joseph, Houdon Roland et Guibert Jacques.

Le vote commence à 11 heures.

Le Président répond alors aux questions diverses.

La clôture du vote est annoncée à 11 h. 45.

Le dépouillement est opéré par deux secrétaires : Apied et Fleury.

Les élections donnent les résultats suivants :

Nadler Marcel	128
Hardy Clotaire	116
Langevin Joseph	110
Aube Yves	106
Rocques Maurice	50
Hibon Robert	26

En conformité de l'article 6 des Statuts, sont élus pour trois ans : Nadler Marcel, Hardy Clotaire, Langevin Joseph, Aube Yves.

Les résultats sont proclamés à 12 h. 10 et l'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 12 h. 15.

A la suite de la réunion du 5 février 1947, la composition du nouveau Conseil d'Administration est la suivante :

Président : Langevin.
Vice-Présidents : Nadler et Franz.
Secrétaire général : Roger.
Secrétaire adjoint : Aube.
Trésorier : Hardy.
Trésorier adjoint : Gaudron.
Propagande : Géhin.
Théâtre : Perron.

Bilan au 14 Décembre 1947

	RECETTES	DEPENSES	BENEFICE	PERTE
Solde au 15-12-46	61.704,70	887. »	60.817,70	
Cotisations	140.583. »	1.780. »	138.803, »	
Ristournes à l'U.N.A.C. sur cotisations		10.000. »		10.000. »
Dons	8.404,25	21.612, »		13.207,75
Admission en sana d'un camarade		3.464. »		3.464. »
Prêts d'honneur	12.000. »	33.527. »		21.527, »
Insignes	5.600. »	4.285. »	1.315, »	
Ventes et achats divers	16.850,50	9.110. »	7.740,50	
Concert du 2 mai 1947.	29.879. »	15.223,50	14.655,50	
Manifestations diverses.		1.510, »		1.510. »
Journal	564. »	83.526,30		82.962,30
Publicité	8.500. »		8.500, »	
Frais de la secrétaire ..		21.315. »		21.315, »
Frais du bureau		13.216,95		13.216,95
Loyer du secrétariat ..		3.680. »		3.680, »
Avance au Club du Bouthéon		50.000. »		
Prêt à l'U.N.A.C.	[illegible]	60.000. »		
Virement fonds du Stalag en dépôt	814.580.60			
	1 098.666.05	333.136,75		
C.C.P.		601.911, »		
U.N.A.C. compte dépôt.		379.281,50		
Versement en dépôt	[illegible]	1.336,80		
Caisse d'entr'aide	217.000. »			
	1.315.666.05	1.315.666.05		

Recette Amicale seule, y compris encaisse au 15-12-46 ..	284.085,45
Dépenses Amicale seule, y compris découvert au 15-12-46	223.136,75
Solde créditeur	60.948,70
Soit en moins qu'en 1946	131, »

Ne figurent pas dans le bilan ci-dessus :

CREANCES :

Publicité : 3.600 fr., dont 600 fr. problématiques
2 chèques : 749 fr. à l'encaissement
Cotisations : 750 fr. pas passées aux écritures } Total : 5.099, »

DEBIT :

Frais d'envois recouvrement .... 8.000, »
Journal ..... 15.797, »
Don ..... 500, »
Somme en compte pour V A et C } Total : 24.297, »

AIDER L'AMICALE C'EST S'AIDER SOI-MEME

CORRESPONDANCE

— *Ne traitez qu'un sujet par feuille.*
— *Indiquez votre adresse.*
— *Joignez un timbre pour la réponse.*

Gérant : G. PIFFAULT
Imp. Blanchard, 15, r. du Louvre, Paris.

Défense d'une Aristocratie

Rien n'est ni n'a été parfait, pas même ce que l'on a appelé « l'esprit des camps ». Et je voudrais faire pour certains de mes camarades de kommandos une petite mise au point. Il ne me viendrait pas à l'idée de remuer de vieilles petites querelles si elles n'avaient actuellement un prolongement regrettable.

Le Stalag était arbitrairement divisé en deux sortes d'individus : les gars des kommandos et les aristocrates du camp. Ceci, au fond, ne serait qu'un enfantillage si, actuellement on ne reprochait aux camarades qui s'occupent du journal et tout spécialement de l'Amicale, de former ou plutôt de reformer une aristocratie. Je me sens d'autant plus libre pour parler que je ne suis qu'un collaborateur occasionnel du journal, que malheureusement aussi, mes loisirs ne m'ont pas permis de donner jusqu'à présent à mes camarades du bureau de l'Amicale le coup de main que j'aimerais leur donner. D'autre part, avant d'être homme de confiance du Stalag, et à ce titre membre de l'aristocratie du camp, je passai trois années en kommando et au Wald Hotel.

Faisons tout de suite la part du feu. Il y a eu au camp des camarades indélicats qui ont plus ou moins profité du passage de certains P.G. de kommando pour leur revendre au noir de menus objets ou leur extorquer au cours de parties de poker plus ou moins frelatées les quelques marks qu'ils avaient en poche. Ce n'était qu'une infime minorité. Il y avait aussi au camp des gens qui passèrent leur vie de prisonniers au service des camarades de kommando et ils étaient la majorité. Il serait trop long de tout détailler. Mais avez-vous jamais soupçonné seulement l'activité de certains aristocrates ? Savez-vous quelle sourde guerre ils ont dû livrer chaque jour pour que les denrées de la Croix-Rouge ou les vêtements reçus avec parcimonie échappent aux mains des Allemands ? Savez-vous que plus d'un parmi vous a évité la prison ou des ennuis grâce aux camarades employés au courrier ou à la censure ? Savez-vous que, dès 1942, on s'occupait déjà du plan à suivre à la débâcle allemande et à vous fournir les moyens de défense qui pourraient s'avérer nécessaires ? Savez-vous que des milliers de plans d'évasion et des centaines de boussoles et de cartes ont été fournis aux camarades des kommandos ?

Vous rappelez-vous aussi vos camarades de la troupe ? On les a bien jalousés aussi, on les trouvait bien planqués. Et pourtant Gœtz les a envoyés à Heuberg, ils y sont allés avec le sourire. Ce sourire, ils ne l'avaient jamais perdu et il vous a souvent apporté un petit air de France. On a peut-être oublié aussi les débuts difficiles. Et pourtant à Strasbourg, quand tout le monde crevait de faim et de dysentrie, ce sont ces mêmes camarades de la troupe, qui, malheureux comme vous, s'étaient levés pour jouer, chanter, mimer devant vous et vous faire oublier quelques instants le fond de notre misère commune.

Aujourd'hui, ce sont les mêmes qui, leur journée terminée, se réunissent pour faire vivre l'Amicale. C'est bien souvent, comme au camp, un travail ingrat, mais ils ne se rebutent pas. Ce sont plus souvent, croyez-moi, des aristocrates en manches de lustrine qu'en dentelles. Personne ne s'adresse à l'Amicale en vain et plus d'un camarade y a trouvé le réconfort que l'on cherche vainement ailleurs.

Je ne sais s'il y a plus d'un prisonnier qui ait éprouvé au retour de captivité plus de déceptions que votre serviteur. De toutes nos belles promesses de là-bas, il semble ne rien rester. Et bien, quand je me retrouve, hélas trop peu souvent, au sein de l'Amicale, je sens que tout n'est pas perdu, qu'il faut des tempêtes plus violentes que celle que nous subissons pour venir à bout de l'admirable amitié que nous avons scellés en Allemagne. On sort de chaque réunion avec un peu de beaume au cœur, on se sent réchauffé au foyer d'une amitié qui n'a rien perdu de sa force. Et si l'Amicale ne vous donnait que cela, ce serait déjà énorme.

Alors, si vous le voulez bien, ne parlez plus d'aristocratie, sinon de celle de l'amitié. L'Amicale n'est pas une tribu menée par quelques chefs tabous, mais une grande famille où tous doivent se retrouver et se retrouvent.

Si un jour vous avez le cafard, le spleen de ceux qui, après avoir beaucoup espéré, croient voir tout sombrer, venez à l'Amicale. Quelques instants passés avec vos frères de captivité vous feront comprendre que la vie vaut encore la peine d'être vécue tant que sur terre il vous restera un ami sincère.

M. NADIER.

LE CARNET DU V «B»

M. et Mme René BLEY ont la joie de vous faire par de la naissance de leur fils Jean.

Notre camarade René MAYER a la joie de nous apprendre la naissance de son fils Christian.

M. et Mme OZAN ont la joie de vous faire part de la naissance de leur fils Gérard.

VŒUX DE NOUVEL AN (Suite)

Nous sommes heureux de transmettre à tous les amis du V «B» les vœux de Nouvel An de :

Marcel NADLER, Roger JEANNIOT, Robert JONCKEERE, André FOCHEUX QUENTEC, OZAN.

COURRIER

R. LAVIGNE. — **Bien reçu ton mot.** Place retenue pour le gala du 2 mai. Mes amitiés à Poisson. Qu'est-ce qu'il attend pour adhérer à l'Amicale ? Lettre va suivre.

André NOEL. — Merci de votre belle lettre. Mon prochain article traitera la question. Suis entièrement d'accord avec vous.

E. BARRIERE. — Reçu ton article. Amitiés.

R. CHAPELLE. — Les absents ont toujours tort. On a tenu à nous le faire remarquer. Aussi pour nous défendre, soyons unis. Notre amitié au sein de l'Amicale nous aidera dans notre tâche.

René BOUILLON. — Attends réponse pour gala du 2 mai.

R. PERRON.

VISITE

De passage à notre maison, Léon ANCEMENT, notre délégué pour la Meurthe-et-Moselle.

PROCHAINE REUNION MENSUELLE DIMANCHE 4 AVRIL A 10 H. 30

au Siège, 68, r. Chaussée d'Antin

NOUS AVONS MAINTENU NOTRE COTISATION 1948 à 150 FRS.

ACQUITTEZ LA LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE... MERCI.

C. C. P. **4841-48**

Le billet du P'tit Chef

(Suite

Evidemment, ça commence bien par un « V », mais confondre Landru et Saint-Vincent de Paul, il y a de quoi se taper le derrière par terre !

LE PETIT TRAIN (suite). — Dans mon dernier article, je demandais une répartition équitable, juste et appropriée des cadeaux du train de l'amitié. Nos lecteurs ont pu apprendre que pour mettre tout le monde d'accord, la répartition en a été assurée par les pompiers de Paris sous forme de tonnes d'eau, de petits tas de boue et de débris calcinés. Pour une fois qu'on nous faisait un beau cadeau, avouez qu'il y a de quoi décourager les meilleures bonnes volontés ! Pour éviter le retour de semblables incidents, le Gouvernement américain vient de décider que chaque colis individuel sera escorté jusqu'à sa remise en main propre au destinataire des éléments suivants : une escouade de pompiers, douze policiers en armes, une section de parachutistes, deux chars d'assaut gros modèle et un avion de bombardement. Ceci afin d'éviter incendie, vol, disparition, etc... Il est vrai que chez nous les trains ont toujours la possibilité de dérailler !

TOUT ARRIVE. — Cette période de neige me rappelle un joyeux temps où, pour nous éviter le cafard d'un sombre dimanche, le Grand Reich nous distribuait généreusement pelles et pioches et nous expédiait sur les voies de chemin de fer. Le grand organisateur de ces charmantes sorties était notre sympathique « colonel du camp » Otonelli, maître, après Dieu... et le hauptman Goetz des destinées du Lager. Or, quelle ne fut pas ma surprise l'autre soir de voir arriver ce brave « Otto » déposant sur le bureau des rapports dactylographiés. Otonelli travaillant ! Voilà une nouvelle qui va laisser rêveurs pas mal de copains.

ODOUL
51, rue Bichat-Paris Xe
Tél. : BOT 10-30 — 3 lignes groupées
★
TOUS
Déménagements
PARIS - PROVINCE
ÉTRANGER
★
SON
Garde-Meubles
en cases séparées,
agréé par les Tribunaux

Bleu des Mers du Sud
c'est une nouvelle ENCRE
Waterman
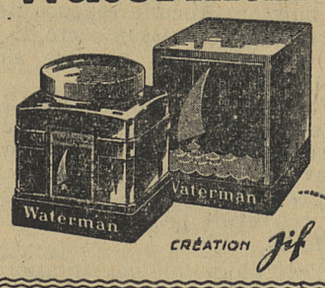

CRÉATION Jif

TAILLEUR SUR MESURES
HOMMES ET DAMES
Gérard Cerf
Coupeur diplômé de l'Ecole de Coupe de Paris
28, Rue de Turenne - PARIS-3e
Réservera le meilleur accueil à ses compagnons de captivité
SUR COMMANDE ET A FAÇON
Métro : BASTILLE ST-PAUL Autobus 66-96

« L'EX-BOXEUR DU CAMP »
ANDRÉ JACQUES
MAITRE-ARTISAN
R.M. SEINE 111.808
44, rue de Bellechasse - PARIS (7e)
INV. 34-21

MÉCANOGRAPHIE
REPARATION - RECONSTRUCTION
ENTRETIEN DE TOUTES MACHINES A ECRIRE ET A CALCULER
Conditions spéciales aux anciens du VB

FOURREUR
R. GORRINDOT
12753 V. A.
Remise aux Anciens du V A
34, rue d'Armaillé - PARIS-17e
2e étage — R. M. 107.990
Métro : ETOILE et TERNES

MEUBLES-SIEGES - LITERIE - Spités de STUDIOS RUSTIQUES et MODERNES
Remise aux anciens du V
STUDIO-BLAINVILLE
ANDRÉ BÉDOIN
7, rue Blainville - PARIS (5e)
ODEON : 79.86
Métro : MONGE
Fermé le vendredi.

Ancien P.G. S.D. Viticulteur
OFFRE
CHAMPAGNE
Premier grand cru, en provenance directe de sa propriété
AUX MEILLEURS PRIX
Pour renseignements, s'adresser à l'Amicale.